

CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU-CONCOURS « CHAMPION » (sur Facebook)

1. Préambule

Les présentes conditions générales du Jeu-Concours (ci-après : les « Conditions Générales ») comprennent l'ensemble des conditions générales du Jeu-Concours « CHAMPION GIVEAWAYS » (ci-après : le « Jeu-Concours »), organisé en France par FEDERAL-MOGUL GLOBAL AFTERMARKET EMEA, BVBA (ci-après : « FEDERAL MOGUL ») pour sa marque privée CHAMPION.

En participant au Jeu-Concours, les Participants, tels que définis ci-dessous, déclarent accepter les présentes Conditions Générales. Pour plus d'informations sur la confidentialité des données personnelles, veuillez consulter la Politique de Confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.championautoparts.com/content/dam/marketing/emea/champion/legal/Champion-Politique-de-confidentialit%C3%A9-jeu-concours-2024.pdf>.

Ce Jeu-Concours n'est pas affilié à Facebook et n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou organisé par Facebook. Les Participants ne sauraient disposer d'un quelconque recours général à l'encontre de Facebook, ni spécifiquement en relation avec la participation au Jeu-Concours.

2. Organisateur du Jeu-Concours

Le Jeu-Concours est organisé par [FEDERAL-MOGUL GLOBAL AFTERMARKET EMEA, BVBA Prins Boudewijnlaan 5B-2550 Kontich].

3. Jeu-Concours

Le Jeu-Concours se déroulera sur la (les) page(s) Facebook de CHAMPION France (ci-après : les Page(s) ou Profil(s) CHAMPION).

Il débutera par une première publication qui contiendra l'invitation au public à :

- « liker » le message ;
- Suivre la page / le profil (de réseau social) CHAMPION concerné(e) ;
- Écrire un commentaire sous la publication et deviner le type de moteur que l'on peut entendre dans la publication (vidéo / extrait sonore) en question.

Un gagnant sera choisi au hasard parmi les publications, à l'aide de l'application « Random.org ». Le nom du gagnant sera publié sur la page / le profil de réseau social CHAMPION concerné à la fin du Jeu-Concours.

4. Durée du Jeu-Concours

Le Jeu-Concours se déroulera du 4 juillet 2024 à 00h01 au 28 juillet 2024 à 23h59 inclus.

5. Participation au Jeu-Concours

5.1 Le Jeu-Concours est ouvert au public, à toute personne majeure (à partir de 18 ans révolus) et résidant en France, à l'exception des salariés de FEDERAL MOGUL ou de ses filiales, des agences de publicité et de promotion, des propriétaires de points de vente et de leur famille proche et/ou de leur personnel (ci-après dénommés « Participants »).

5.2 La participation au Jeu-Concours est entièrement gratuite, sans aucune obligation d'achat de produits ou de services. Pour participer, une personne physique doit :

- « liker » la publication ;
- Suivre la page / le profil (de réseau social) CHAMPION concerné(e) ;
- Écrire un commentaire sous la publication et deviner le type de moteur que l'on peut entendre dans la publication en question.

Un compte Facebook est nécessaire pour participer, mais le Jeu-Concours n'a aucun autre lien avec Facebook.

5.3 En laissant un commentaire sous la publication initiale, le Participant accepte la publication de son nom figurant sur son profil Facebook dans une publication distincte sur les pages des réseaux sociaux CHAMPION, au cas où il serait choisi.

5.4 Du fait de sa participation, le Participant déclare son acceptation des Conditions Générales, y compris les conditions relatives au traitement de ses données personnelles.

5.5 Les articles 8 et 10 des présentes Conditions Générales prévoient les cas et règles d'exclusion et disqualification des Participants, ainsi que les règles de nullité et d'invalidité subséquente de l'attribution de leur Prix (en d'autres termes, les règles de déchéance du statut de gagnant d'un Prix).

6. Prix

6.1 Le Prix sera 1 (un) T-shirt CHAMPION, ou un prix équivalent déterminé à l'entière discrétion de FEDERAL MOGUL, d'une valeur approximative de 15,00 EUR (quinze euros).

6.2 Le Prix est incessible et ne peut être échangé contre une somme d'argent.

7. Conditions de participation au Jeu-Concours

7.1 Le Jeu-Concours se déroule du 4 juillet 2024 au 28 juillet 2024.

7.2 Au début de la semaine au cours de laquelle le Jeu-Concours débutera, des messages seront publiés sur la (les) page(s)/profil(s) de réseaux sociaux de CHAMPION.

7.3 Le gagnant sera annoncé le 2 août 2024.

7.4 Tout utilisateur qui accomplira les étapes de participation à la suite de la publication ouvrant le Jeu-Concours sera automatiquement inscrit au tirage au sort pour gagner le(s) Prix.

7.5 Le tirage au sort sera totalement aléatoire, quel que soit le nombre de commentaires publié par une seule personne. Aucun profil ou avatar ne peut être choisi deux fois.

8. Gagnant

8.1 Un seul gagnant sera sélectionné par tirage au sort par FEDERAL MOGUL parmi les Participants ayant répondu à la publication donnant lieu au Jeu-Concours.

8.2 Le tirage au sort aura lieu à la seule discrétion de FEDERAL MOGUL en utilisant l'application « Random.org ».

8.3 Pour recevoir son/ses prix, le gagnant doit être majeur (âgé de 18 ans révolus) et résider en France.

8.4 La désignation du gagnant est définitive et contraignante.

8.5 FEDERAL MOGUL peut, à son entière discrétion, refuser d'attribuer le prix conformément à l'article 5 des présentes Conditions Générales si un Participant était inéligible en vertu des présentes Conditions Générales ou en cas de violation des présentes Conditions Générales, de fraude, de tromperie ou de tout autre comportement inapproprié ou inadéquat du Participant concerné ou si le gagnant a utilisé une technologie visant à tromper ou à commettre une fraude lors de sa participation.

8.6 FEDERAL MOGUL se réserve le droit de désigner un autre gagnant dans les cas suivants : 1) si un gagnant ne peut pas recevoir ou utiliser le prix comme prévu pour des raisons qui ne sont pas imputables à FEDERAL MOGUL ; si un gagnant 2) refuse le prix ou 3) n'accepte pas le prix dans les délais décrits dans la publication révélant le gagnant. FEDERAL MOGUL ne fournira pas d'autres prix ou compensations dans de tels cas.

9. Confidentialité des données

9.1 La Politique de Confidentialité applicable peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.championautoparts.com/content/dam/marketing/emea/champion/legal/Champion-Politique-de-confidentialit%C3%A9-jeu-concours-2024.pdf>.

9.2 FEDERAL MOGUL collecte et exploite les données personnelles des participants uniquement dans les limites autorisées par la loi ou avec le consentement des participants.

9.3 FEDERAL MOGUL utilise uniquement le nom figurant sur le profil Facebook du participant pour organiser le Jeu-Concours. Dans le cas du gagnant, FEDERAL MOGUL lui demandera d'envoyer un message privé à FEDERAL MOGUL dans lequel il/elle fournira son adresse email et/ou son numéro de téléphone afin de coordonner la suite de la procédure et de recevoir le prix. Le participant concerné est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des données fournies et de tout changement qui pourrait intervenir.

9.4 Les participants acceptent que leur le nom figurant sur le profil Facebook soit publié dans un message distinct à la fin du Jeu-Concours, pour leur désignation potentielle en tant que gagnant.

9.5 Les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment. Les participants sont en droit d'être informés à tout moment de la nature des données personnelles enregistrées les concernant, de leur origine et de leurs destinataires, ainsi que de la finalité de l'enregistrement. En outre, tout Participant(e) est en droit de faire rectifier, bloquer ou supprimer ses données personnelles collectées par FEDERAL MOGUL. Pour exercer les droits susmentionnés, il suffit d'envoyer une demande par courrier simple en utilisant les coordonnées indiquées à l'article 14 ci-dessous ou par message privé au compte respectif du profil figurant sur la page du réseau social FEDERAL MOGUL ou CHAMPION.

10. Disqualification du Jeu-Concours

La participation au Jeu-Concours est soumise à l'acceptation et au respect des Conditions Générales. FEDERAL MOGUL se réserve le droit d'exclure des Participants de la Compétition pour l'une des raisons suivantes et sans qu'il y ait besoin de plus de justification :

- (i) falsification délibérée du dispositif technique du Jeu-Concours ;
- (ii) violation des présentes Conditions Générales, y compris des conditions de participation ;
- (iii) en cas de participation de personnes exclues de la participation au Jeu-Concours conformément à l'article 5 des présentes Conditions Générales ;
- (iv) en cas de piratage ou d'autre violation des données ;
- (v) dans tous les cas prévus par les présentes Conditions Générales ;
- (vi) en cas de suspension ou d'arrêt du Jeu-Concours dans le pays du Participant en raison d'une limitation ou d'une interdiction légale ou gouvernementale dans le cadre du Jeu-Concours ;

- (vii) pour la personne désignée Gagnant(e), le fait de communiquer des données personnelles incorrectes ou incomplètes par courrier électronique.

La disqualification peut être encourue suite à de simples indices laissant à penser qu'il existe une tricherie, dont l'appréciation demeure à l'entière discrétion de FEDERAL MOGUL sans qu'il y ait besoin de davantage de justifications.

11. Modification/interruption du Jeu-Concours

11.1 FEDERAL MOGUL se réserve le droit de modifier le Jeu-Concours ou les Conditions Générales, et/ou de suspendre ou d'annuler, à tout moment, le Jeu-Concours ou l'attribution du prix. Cela inclut notamment les circonstances imprévues ou tout cas de force majeure, tels que les pannes d'internet ou coupures d'électricité, les pannes de serveur, les virus, le piratage, la résiliation, les actions du Participant, l'annulation ou la modification de l'événement, les modifications de la législation ou les obstacles juridiques imprévus dans un ou plusieurs pays participants ou dans tout autre cas échappant au contrôle raisonnable de FEDERAL MOGUL, qui entravent temporairement ou définitivement l'organisation du Jeu-Concours, l'application des Conditions Générales et/ou l'attribution du prix.

11.2 Si la Compétition est suspendue ou interrompue par FEDERAL MOGUL, les Participants en seront informés sur la (les) page(s) des réseaux sociaux de CHAMPION. Si les Conditions Générales sont modifiées par FEDERAL MOGUL, les changements seront également notifiés et publiés aux Participants sur la (les) page(s) des réseaux sociaux CHAMPION. Les Participants pourront au choix accepter ces nouvelles conditions ou se retirer du Jeu-Concours. FEDERAL MOGUL ne versera aucune compensation en cas de retrait de la participation.

11.3 Si la suspension ou l'arrêt du Concours ou de l'attribution du prix est dû aux actions du Participant, celui-ci sera tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, y compris les réclamations des Participants ou des tiers, subis par FEDERAL MOGUL en conséquence de la suspension ou de l'arrêt Jeu-Concours.

11.4 FEDERAL MOGUL ne saurait être tenue responsable des coûts encourus ou des préjudices subis, que ce soit directement ou indirectement en cas de suspension ou d'arrêt du Jeu-Concours. En outre, FEDERAL MOGUL ne saurait être contrainte d'organiser un Jeu-Concours ou d'attribuer un prix différent.

12. Responsabilité

12.1 FEDERAL MOGUL ne saurait être tenue pour responsable pour tout préjudice direct ou indirect pouvant survenir à l'occasion de l'organisation ou de la participation au Jeu-Concours ou de l'obtention du prix, quelle que soit la cause ou l'effet de ce préjudice, y compris les préjudices causés par :

- a) la violation par les Participants des droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- b) le contenu ou les données personnelles fournies par le Participant ;
- c) des problèmes de connexion Internet ou de réseau de télécommunications, des problèmes liés au matériel informatique, aux logiciels, aux fournisseurs d'accès Internet, aux virus, au piratage, à des problèmes techniques, à des décisions de justice ou à des lois d'ordre public ;
- d) en cas de force majeure, de malveillance de tiers, de problèmes de connexion et de tout autre problème indépendant de la volonté de FEDERAL MOGUL ;
- e) les modifications des Conditions Générales ou l'arrêt du Jeu-Concours.

12.2 FEDERAL MOGUL, son personnel ou tout tiers intervenant dans l'organisation ou la promotion du Jeu-Concours, ne sauraient être tenus responsables des préjudices de toute nature (y compris toute perte ou tout dommage, direct ou indirect) résultant de l'organisation ou de la participation au

Concours, de la désignation du gagnant ou de l'utilisation du prix, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, de responsabilité du fait des produits, d'atteinte à la vie ou à la santé, de défaut consécutif à la prise en charge d'une garantie par l'organisateur au titre de la qualité ou de l'existence d'un résultat de performance ou la prise en charge d'un risque d'approvisionnement ou en cas de défauts dissimulés frauduleusement ou de violation d'obligations contractuelles essentielles.

12.3 FEDERAL MOGUL ne saurait être tenue responsable de la non-réception du prix par le gagnant, pour quelque raison que ce soit, ou si ce dernier ne fournit pas ses coordonnées mises à jour en temps voulu à FEDERAL MOGUL. FEDERAL MOGUL appréciera ce genre de difficultés à son entière discrétion.

12.4 SOUS RÉSERVE DES LIMITATIONS ÉNONCÉES À L'ARTICLE 12.2. DES CONDITIONS GÉNÉRALES, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, L'UTILISATEUR COMPREND ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QU'EN AUCUN CAS FEDERAL MOGUL NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES PRÉJUDICES DIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS (Y COMPRIS LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES, DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE BÉNÉFICES) RÉSULTANT DE OU CONCERNANT VOTRE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS, QUE CETTE RESPONSABILITÉ DÉCOULE D'UNE RÉCLAMATION CONTRACTUELLE OU EXTRACTIONNELLE (Y COMPRIS EN RAISON DE NÉGLIGENCE), D'UNE GARANTIE, D'UNE RESPONSABILITÉ LIÉE AU RISQUE OU AUTRE, ET QUE FEDERAL MOGUL AIT OU NON EU CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUELLE POSSIBILITÉ DE TELS PRÉJUDICES.

13. Acceptation des Conditions Générales et du droit applicable

En participant au Jeu-Concours, les Participants sont réputés accepter le caractère contraignant des Conditions Générales et leur interprétation en vertu du droit français.

14. Règlement des litiges

14.1 Toute réclamation ou litige concernant les présentes Conditions Générales doit être communiqué(e) à FEDERAL MOGUL par écrit aux coordonnées suivantes :

[FEDERAL-MOGUL GLOBAL AFTERMARKET EMEA, BVBA
Prins Boudewijnlaan 5B-2550 Kontich
Marketingfr@driv.com]

14.2 En cas de litige portant sur l'interprétation des Conditions Générales, les Participants / gagnants et FEDERAL MOGUL s'engagent à se rapprocher de FEDERAL MOGUL et échanger avec cette dernière en vue de la recherche d'une solution amiable.

14.3 Toutes les décisions prises par FEDERAL MOGUL sont définitives et contraignantes pour tout ce qui concerne le Jeu-Concours et ne peuvent faire l'objet d'un recours.

14.4 Les Conditions Générales, le Jeu-Concours et tout aspect relatif à la relation entre les Participants et FEDERAL MOGUL ont été rédigés et doivent être interprétés conformément au droit français, sauf dispositions légales d'ordre public contraires.